



ORDRE DES MÉDECINS
CONSEIL DÉPARTEMENTAL du Tarn-et-Garonne

Montauban, le 19 Mars 2015

Docteur Arnaud BASTIT
516 Avenue Jean Moulin
82000 MONTAUBAN

N.Réf. :2015-118
MCR/MFR

Monsieur et Cher Confrère,

Vous avez, ainsi que le Docteur Jean Pierre PAGES, attiré l'attention du Conseil Départemental sur le comportement de certains médecins libéraux au sein des EHPAD.

Au cours de la séance du 20 Janvier 2015, il a été porté à la connaissance du Conseil que *« certains médecins libéraux visitent les patients au moment des repas, ou en l'absence des IDE, ou encore sans signaler leur présence auprès de ces mêmes infirmières... »*, *« ces comportements, que l'on pourrait qualifier d'un autre âge, sont encore trop fréquents et témoignent, non seulement d'un irrespect total des résidents, des infirmières d'EHPAD mais aussi de l'ensemble des personnels des maisons de retraite »*.

Vous avez également signalé que les infirmières font part également de difficultés pour joindre les médecins traitants les samedis matin.

J'ai rappelé que les obligations de continuité des soins des médecins, dans le cadre de la PDSA, sont les mêmes vis-à-vis de l'ensemble de leurs patients qu'ils résident ou non en EHPAD.

Les conseillers ont trouvé la demande des médecins coordonnateurs légitime et les invitent à leur faire part des difficultés rencontrées.

Le Conseil rappellera, si nécessaire, les devoirs déontologiques (continuité des soins, coordination avec les autres intervenants notamment avec les médecins coordonnateurs, respect des bonnes pratiques...) aux médecins concernés.

Nous restons à votre disposition et nous vous prions d'agr er, Monsieur et Cher Confr re, l'expression de nos salutations confraternelles et d vou es.

Copie pour information   :
Dr PAGES Jean Pierre

La Pr sidente,
Dr MC ROSSIGNOL

